



**HAL**  
open science

# Et papa libros ejus canonizavit. Réflexions sur l'orthodoxie des écrits de Hildegarde de Bingen

Laurence Moulinier

## ► To cite this version:

Laurence Moulinier. Et papa libros ejus canonizavit. Réflexions sur l'orthodoxie des écrits de Hildegarde de Bingen. Orthodoxie, christianisme, histoire. Orthodoxy, christianity, history, 2000, Rome, Italie. pp.177-198. halshs-00078059

**HAL Id: halshs-00078059**

**<https://shs.hal.science/halshs-00078059>**

Submitted on 7 Jun 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Laurence Moulinier

*Et papa libros ejus canonizavit* : réflexions sur l'orthodoxie des écrits de Hildegarde de Bingen

La question de l'orthodoxie dans la vie et l'œuvre de Hildegarde de Bingen (1098-1179) revêt des visages différents selon qu'on se situe du vivant de l'abbesse ou déjà dans sa postérité : de fait, si Hildegarde défendit ardemment l'orthodoxie, par ses écrits et par ses actions, tout au long de sa riche existence, c'est après sa mort qu'elle prit véritablement la stature d'une figure de proue de l'orthodoxie. Rapidement, en effet, la volonté d'obtenir sa canonisation conduisit ses admirateurs à transformer, voire déformer leur héroïne et ses livres, pour la bonne cause. Or le contraste entre les moyens mis en œuvre pour "fabriquer" la sainte et l'échec des tentatives pour obtenir sa reconnaissance officielle, ne peut manquer de frapper. Il nous est bien clair, pourtant, que si la reconnaissance de la sainteté par l'autorité terrestre suprême, celle du pape, est aussi une consécration de l'orthodoxie d'un personnage, le contraire n'est pas vrai : nombre de saints n'accédèrent pas à la canonisation pour différentes raisons, sans pour autant que leur orthodoxie ait soulevé le moindre doute. Mais dans le cas de Hildegarde, sainte jamais canonisée dont la mémoire fut essentiellement liée à ses prophéties, et prophétesse ayant laissé une œuvre dans laquelle une postérité animée de pieux sentiments mit sa patte, la question du statut de ces écrits peut être soulevée : les livres laissés par Hildegarde jouèrent-ils en sa faveur ? Sous quelle forme ce qu'elle-même avait écrit passa-t-il à la postérité ? Quelle part faire, dans le *Hildegards Nachleben*, entre le message qu'elle avait délivré et l'œuvre de ses zélateurs<sup>1</sup> ? On envisagera plus particulièrement ici les conséquences qu'eut sur sa mémoire et la survie de ses écrits l'entreprise de compilation réalisée vers 1220 par le Cistercien Gebeno, prieur d'Eberbach<sup>2</sup> : en procédant à un montage des prédictions de Hildegarde sorties de leur contexte, il voulut certes assurer leur pérennité mais il ouvrit aussi la voie à leur "récupération", et ainsi s'explique que Hildegarde ait pu incarner l'orthodoxie dans des contextes religieux très différents ; mais en présentant, le premier, les écrits de son héroïne comme munis de l'autorité suprême, en l'occurrence la reconnaissance pontificale, il fut aussi à l'origine de la durable diffusion de l'image d'une sainte approuvée officiellement, à travers ses écrits, par le pape en personne.

A première vue, l'engagement de Hildegarde en faveur de l'orthodoxie fut constant et multiforme : plus de trente ans durant, elle multiplia les prises de position, les actions et les écrits par lesquels elle tenta de combattre l'hérésie, maintenir une orthodoxie menacée à ses yeux, ou même la redéfinir si besoin en était ; nombre de ses correspondants s'adressaient à elle pour savoir ce qu'il était juste de penser ou de comprendre dans tel passage des Ecritures<sup>3</sup>, et, malgré l'inculture qu'elle proclamait, elle fait souvent figure d'experte en exégèse.

<sup>1</sup> Comme le relève Berthe Widmer, l'importance des prédictions de Hildegarde de son vivant est à relativiser puisqu'elles ne sont mentionnées par nul chroniqueur contemporain : ainsi Otton de Freising (†1158), pourtant ami de Conrad III et de Frédéric Ier, n'a pas un mot pour elle ; cf. B. Widmer, *Heilsordnung und Zeitgeschehen in der Mystik Hildegards von Bingen*, Bâle, 1955, p. 9.

<sup>2</sup> Seules quelques pages du *Speculum futurorum temporum* de Gebeno ont été éditées par J. B. Pitra dans *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, t. VIII, *Nova sanctae Hildegardis opera*, Mont Cassin, 1882, p. 483-488. Une édition complète du *Speculum* a été donnée par José Carlos Santos Paz dans sa thèse soutenue à l'université de Saint-Jacques de Compostelle le 14 mars 1998, actuellement en cours de publication.

<sup>3</sup> Voir par exemple sa réponse à Odon de Soissons en 1148-49 quant à savoir ce qu'il faut exactement entendre par *paternitas* à propos de Dieu (*Ep. XLr*, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, éd. L. van Acker, Turnhout, Brepols, 1991-93, 2 vols., CCCM 91 et 91A, p. 104), et les 38 questions que lui firent parvenir les moines de Villers-en-Brabant par l'intermédiaire de Guibert de Gembloux (*Solutiones quaestionum XXXVIII*, éd. J.-P. Migne, dans *Sanctae Hildegardis abbatissae opera omnia, Patrologia latina*, t. 197, Paris, 1855 [dorénavant *PL* 197], col. 1040-1054, et *Ep. XXV*, dans *Guiberti Gemblacensis Epistolae*, éd.

On lui doit ainsi une importante action réformatrice : par ses lettres surtout, elle n'a cessé de soutenir l'activité des papes, de défendre l'institution pontificale contre les empiètements des laïcs (d'où par exemple sa diatribe contre l'empereur Barberousse), et de critiquer le relâchement des prêtres indignes. Les débuts du catharisme en Germanie la virent intervenir, et dénoncer avec force à cette occasion la décadence des mœurs du clergé<sup>4</sup>. C'est dans cette optique aussi qu'il faut interpréter une de ses initiatives les plus surprenantes en apparence pour une femme au XII<sup>e</sup> siècle, à savoir ses tournées de prédication publiques dans les villes : comme le fait remarquer Sylvain Gouguenheim, si elle prêcha en public, c'est que l'encadrement urbain était alors trop lâche, et son action ne fait que rendre compte des défaillances de l'Eglise de son époque<sup>5</sup>.

Ces initiatives ne semblent avoir scandalisé personne (bien au contraire, on lui écrit pour avoir le texte des sermons qu'elle a prononcés), et, outre les prêches en public, Hildegarde s'est livrée à un exorcisme, domaine alors réservé aux hommes, en libérant une noble femme du nom de Sigewize. Là encore, loin de blâmer son audace, ses contemporains la louent du résultat de son action, très tôt connue hors des frontières germaniques : en Italie, Wilhelmus Lucensis, qui semble avoir connu l'abbesse, s'en fait l'écho entre 1169 et 1177<sup>6</sup>, et nous disposons de lettres dans lesquelles ses correspondants redisent à Hildegarde leur admiration et leur gratitude pour la délivrance de la jeune femme<sup>7</sup>.

A deux reprises, toutefois, ses manières d'agir semblent avoir suscité la désapprobation, et son orthopraxie a été mise en doute: vers 1148-1150, Tenxwindis, *magistra* d'Andernach, lui écrit car elle a été choquée d'apprendre que les nonnes du Rupertsberg, le premier monastère fondé par Hildegarde, se parent de voiles et de diadèmes<sup>8</sup>. Et d'invoquer l'autorité des Pères et des Apôtres, chez qui elle n'a rien trouvé de tel : *Omnia quippe precedentium Patrum instituta, quibus cunctos spiritales maxime informari condecet, pro posse nostro perscrutantes subtilius, nil in eis tale quod reperimus*<sup>9</sup>. Hildegarde se justifie et ramène ces usages à la plus stricte orthodoxie, en citant saint Paul et en rappelant que ce qu'il a dit *non pertinent ad virginem*. Après un long exposé où elle explique que les vierges sont mariées à l'Esprit saint et qu'il convient donc qu'elles se présentent au prêtre suprême *sicut holocaustum Deo dedicatum*, elle conclut péremptoirement : *Hec dicta sunt a vivente lumine et non ab homine. Qui audit, videat, et credat unde sint*<sup>10</sup>.

Autre épisode, plus douloureux, où Hildegarde a encouru la désapprobation pour son comportement : à la fin de sa vie, vers 1178-1179, ayant pris sur elle de faire enterrer dans son monastère un homme excommunié, elle se le voit reprocher par l'archevêque de Mayence qui

A. Derolez, Turnhout, Brepols, 1988-89, 2 vols., CCCM 66 et 66A, p. 258 ss). Voir aussi son explication d'Athanase (*Explanatio symboli sancti Athanasii*, PL 197, col. 1065B-1067A) ou encore son commentaire à la Règle de saint Benoît, *Regula S. benedicti juxta S. Hildegardem explicata*, PL 197, col. 1055-1066.

<sup>4</sup> Voir notamment la lettre qu'elle adressa en 1163 au clergé de Cologne, *Ep. XVr*, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, *op. cit.*, p. 34-47, et son *Epistola de Catharis*, *Ep. CLXIXr*, *ibidem*, p. 378-382. Sur ce sujet, voir entre autres G. Müller, *Die heilige Hildegard im Kampf mit Häresien ihrer Zeit*, dans *Hildegard von Bingen 1179-1979. Festschrift zum 800. Todestag*, éd. A. Ph. Brück, Mayence, 1979, p. 171-188.

<sup>5</sup> S. Gouguenheim, *La sibylle du Rhin, Hildegarde de Bingen, abbesse et prophétesse rhénane*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 185.

<sup>6</sup> Wilhelmus Lucensis, *Comentum in tertiam hierarchiam Dionisii que est de divinis nominibus*, éd. F. Gastaldelli, Florence, 1983, p. 221. Sur cet exorcisme quasi théâtral, voir P. Dronke, *Problemata Hildegardiana*, dans *Mittellateinisches Jahrbuch*, XVI, 1981, p. 97-131 ; S. Gouguenheim, *La sainte et les miracles. Guérisons et miracles d'Hildegarde de Bingen*, dans *Hagiographica*, 2, 1995, p. 157-176 ; L. Moulinier, *Quand le malin fait de l'esprit : le rire au Moyen Age vu depuis l'hagiographie*, dans *Annales, Histoire, sciences sociales*, 52e année, n° 3, mai-juin 1997, p. 457-475.

<sup>7</sup> Cf. *Ep. CLVII*, *CLVIIIr*, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, II *cit.*, p. 352 et 354.

<sup>8</sup> *Ep. LII*, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, I *cit.*, p. 126-127.

<sup>9</sup> *Ibid* : « *aliud etiam quoddam insolitum de consuetudine vestra ad nos pervenit* ».

<sup>10</sup> *Ep. LIIr*, *ibid.*, p. 129-130.

jette l'interdit sur son monastère. La privation d'offices, donc de chants, est insupportable à Hildegarde, qui donne à cette occasion en une longue lettre aux prélats de Mayence à la fois une leçon d'orthodoxie et un véritable petit traité sur la musique<sup>11</sup>. Au terme d'une lutte difficile, elle finira par l'emporter contre l'archevêque de Mayence mais on verra que cet épisode laissa probablement dans les mémoires des traces qui ne jouèrent pas toutes en sa faveur.

Pour ne pas paraître désobéissante, elle affirme qu'elle et ses sœurs ont respecté l'interdit<sup>12</sup>, tout en expliquant pourquoi il est injuste à ses yeux. Sa longue argumentation remonte aux temps de la Genèse, et elle rappelle qu'Adam avait une voix angélique avant la Chute : aussi, en voulant fermer la bouche de ceux qui chantent la louange divine, les prélats de Mayence se font, selon elle, le jouet de Satan, puisque c'est lui qui a arraché le premier homme à l'harmonie céleste et aux délices du Paradis<sup>13</sup>. Rappelant enfin que nul n'est supérieur à Dieu, elle adresse une discrète menace à ses interlocuteurs, suggérant qu'ils ont émis une très dure sentence, *sine pondere certe rationis*<sup>14</sup>.

N'ayant pas eu gain de cause, dans une autre lettre, en 1179, Hildegarde s'adresse directement à l'archevêque de Mayence, Christian (1165-1183), lui exposant les faits plus brièvement mais en des termes semblables : elle rappelle que le jeune homme en question est mort réconcilié avec l'Eglise, que Dieu lui a intimé l'ordre de ne pas l'arracher à sa sépulture, et ajoute finement que si elle n'avait pas eu si peur de Dieu, elle aurait obéi aux prélats qui lui donnaient l'ordre d'expulser le défunt<sup>15</sup>.

Elle s'est rendue en personne auprès desdits prélats pour leur faire connaître la volonté de Dieu, mais ils sont restés sourds, dit-elle. L'archevêque de Cologne s'en est mêlé, qui vint à Mayence accompagné de témoins, parmi lesquels le prêtre ayant relevé le défunt de sa mise au ban par l'Eglise. Mais, à leur retour de Rome, les prélats ont malgré tout communiqué à l'abbesse les *litteras divinarum interdictorias* de Christian, qu'il n'aurait jamais envoyées, ose Hildegarde, s'il avait connu la vérité<sup>16</sup>. Christian répond à l'abbesse et finit par lui donner raison, lui présentant même des excuses<sup>17</sup> : en définitive, même en conflit avec l'Eglise, Hildegarde a gain de cause car son obéissance finit par apparaître au-dessus de tout soupçon aux yeux de ses interlocuteurs. Et l'on touche là à un dernier aspect du souci de l'orthodoxie dans la vie de Hildegarde, "l'intériorisation de l'orthodoxie". Elle possède en effet apparemment à un haut degré la conscience de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas pour l'Eglise, et c'est cette conscience qui transparait dans ses démarches, autour de 1148-1150, pour obtenir la caution des plus grands avant d'oser écrire : sa lettre à Bernard de Clairvaux<sup>18</sup> puis à Eugène III<sup>19</sup> (à qui elle écrit 4 fois en tout entre 1148 et 1153), et la lettre

<sup>11</sup> Ep. XXIII, *ibid.*, p. 61-66.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 61 : *Sed ne ex toto inobedientes existeremus, a diuinarum laudum canticis hactenus secundum eorum interdictum cessauimus, et a participatione dominici corporis, quam per singulos fere menses ex consuetudine frequentauimus, abstinuimus.*

<sup>13</sup> *Ibidem*, p. 64 : *ne in iudiciis uestris circumueniamini a Satana.*

<sup>14</sup> *Ibidem*, p. 65 : *Qui ergo ecclesie in canticis laudum Dei sine pondere certe rationis silentium imponunt, consortio angelicarum laudum in celo carebunt, qui Deum in terris decore glorie sue iniuste spoliauerint, nisi per ueram penitentiam et humilem satisfactionem emendauerint. Propterea qui clauis celi tenent, districte caueant, ne eis et claudenda aperiant et aperienda claudant, quia iudicium durissimum in his qui presunt fiet, nisi, ut ait Apostolus, presint in sollicitudine. Et audiui uocem sic dicentem: Quis creauit celum? Deus. Quis aperit fidelibus suis celum? Deus. Quis eius similis? Nullus.*

<sup>15</sup> Ep. XXIV, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, I cit., p. 67 : « *si enim iste timor omnipotentis Dei mihi non obstitisset, eis humiliter obedissem* ».

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Ep. XXIVr, *ibid.*, p. 68-69 : *si bonorum virorum veraci assertione de absolutione prefati defuncti ei ostensum fuerit, diuina uobis officia celebrari precepimus, rogantes et obnixantes sanctitati vestre supplicantes quatenus, si ex culpa nostra vel ignorantia vos in hac parte molestauimus, petenti ueniam non subtrahatis misericordiam.*

<sup>18</sup> Ep. I, *ibid.*, p. 4 : *Sed audiens de tua sapientia et de tua pietate consolabor, quia non ausa sum ulli homini hec dicere pro eo quia multa schismata sunt in hominibus... posita sum in*

de confirmation qu'elle demande à ce dernier une fois qu'elle a obtenu de lui verbalement, lors d'un synode à Trèves en 1148, l'autorisation de publier ce que lui dicterait l'Esprit saint, la *licentia proferendi*<sup>20</sup>, autant d'entreprises qui traduisent une forte intériorisation de la norme de sa part. Mais c'est toutefois de manière posthume que Hildegarde gagna vraiment sa dimension de figure de proue de l'orthodoxie.

Hildegarde elle-même, de son vivant, avait consenti voire collaboré à la construction de sa propre légende. Après sa mort le 17 septembre 1179, l'idée prit corps dans son entourage d'obtenir sa canonisation, et les nonnes du Rupertsberg et d'autres hommes d'Eglise des environs s'attelèrent à la constitution du "dossier" de leur candidate, en d'autres termes à une véritable construction mettant en œuvre plusieurs acteurs, en particulier son dernier secrétaire, Guibert de Gembloux.

Ses admirateurs vont d'abord infléchir son personnage et la *Vita sanctae Hildegardis* est un monument à sa gloire, très construit (citations diverses, insertion de notes autobiographiques et d'extraits de lettres, emprunts à la *Vita* de Bernard, canonisé en 1174, composition d'un *liber miraculorum* de la sainte, etc.<sup>21</sup>). Parmi les différents moyens mis en œuvre pour la fabrication de la sainte, on citera aussi l'élaboration du *Riesenkodex*, manuscrit géant destiné à former comme un canon des œuvres de Hildegarde. Son œuvre fut de fait remaniée, et le réarrangement de ses lettres, qui donna lieu à la composition d'un véritable *Liber epistolarum*, en est un des indices les plus flagrants : outre les nombreux remaniements textuels, voire les changements dans l'identité des destinataires, auxquels on procéda, sans parler de quelques faux qui furent créés comme une lettre du pape Anastase IV, soulignons la hiérarchisation de cette correspondance. La première lettre est désormais celle que Hildegarde adressa à saint Bernard, et la lettre de l'abbé de Clairvaux, jugée sans doute trop brève, a été passablement enjolivée, sans doute du vivant même de l'abbesse<sup>22</sup> ; les lettres qui suivent sont d'abord celles que Hildegarde envoya aux papes, puis celles envoyées aux cardinaux, puis aux archevêques, etc.

Une enquête fut ordonnée par Grégoire IX le 27 janvier 1228<sup>23</sup> et le procès de canonisation s'ouvrit en 1233 — mais malgré les efforts déployés par l'entourage de Hildegarde dans les années 1220-1230 pour assurer sa promotion, sa canonisation n'aboutit pas et on ne sait à quoi il faut imputer au juste cet échec<sup>24</sup>. Lors du procès qui eut lieu à Bingen en 1233, un seul témoin, Bruno, prêtre et *custos* de Saint-Pierre de Strasbourg, fut capable de présenter un exposé solidement structuré dans lequel il évoqua sa vie, son comportement, ses

---

*animam tuam, ut mihi reveles per hunc sermonem, si velis ut hec dicam palam, aut habeam silentium.*

<sup>19</sup> *Ep. II, ibid., p. 7-8 : in tuo nomine venisti in terram nostram, sicut Deus predestinavit, et vidisti de scriptis veracium visionum, sicut vivens lux me docuit.... Nunc finita est pars scripture huius... Unde nunc mitto tibi litteras istas in vera admonitione Dei. Et anima mea desiderat, ut lumen de lumine in te luceat, et... spiritum tuum exsuscitet ad opus scripture istius, quatenus anima tua inde coronetur, quod Deo placet .*

<sup>20</sup> Episode rapporté dans *Vita sanctae Hildegardis*, I, 4, éd. M. Klaes, Turnhout, Brepols, 1993, CCCM 126, p. 313 : *aderat ibidem sanctae recordationis Bernardus abbas Clarevallensis, quo mediante... monebatur summus pontifex, ne tam insignem lucernam silentio tegi pateretur, sed gratiam tantam... sua auctoritate confirmaret.*

<sup>21</sup> Voir entre autres à ce sujet W. Berschin, *Die Vita sanctae Hildegardis des Theoderich von Echernach*, dans *Hildegard von Bingen Prophetin durch die Zeiten. Zum 900. Geburtstag*, éd. E. Forster, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1997, p. 120-125.

<sup>22</sup> Cf. L. van Acker, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, I cit., p. LVII-LVIII.

<sup>23</sup> Cf. *Acta Inquisitionis de virtutibus et miraculis sanctae Hildegardis*, éd. P. Bruder, dans *Analecta Bollandiana*, 2, 1883, p. 116-129, p. 119. Voir désormais *La vie de sainte Hildegarde et les actes de l'enquête en vue de sa canonisation*, trad. et comm. Par C. Munier, Paris, 2000.

<sup>24</sup> Cf. entre autres J. Krasenbrink, *Die >inoffizielle< Heilige. Zur Verehrung Hildegards diessseits und jenseits des Rheins*, dans *Hildegard von Bingen Prophetin durch die Zeiten. Zum 900. Geburtstag*, éd. E. Forster, Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1997, p. 496-513.

vertus, les phénomènes extraordinaires autour d'elle, ses écrits et leur notoriété<sup>25</sup> ; les autres dépositions auraient mis l'accent avec trop d'insistance sur les miracles accomplis par Hildegarde, sans permettre à un véritable portrait du personnage de se dégager. Simple problème de procédure ?

On peut se demander en outre si Hildegarde ne s'est pas avérée une candidate inadaptée aux critères de sainteté au temps de Grégoire IX, le pape qui canonisa François, Dominique et Elisabeth de Thuringe. Les dons attribués à Hildegarde par les témoins qui l'avaient connue d'une part n'avaient rien de spécifiquement monastique et d'autre part étaient assez exceptionnels pour l'époque : dans son procès de canonisation apparaît ainsi le pouvoir de lire dans les cœurs et de lire l'avenir qui ne sera pleinement mis en avant dans les *Vitae* comme un charisme dû à l'intervention de l'Esprit saint qu'au XIII<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. En 1233, la prophétie n'est pas encore un critère recherché par Rome pour la promotion de certains cultes, et la sainteté de Hildegarde, trop extraordinaire pour son époque, annonçait plutôt celle des grandes visionnaires et prophétesses laïques encore à venir<sup>27</sup>.

A ces suppositions sur les raisons de l'échec de sa canonisation, j'avais ajouté comme hypothèse de travail la question de l'orthodoxie des écrits de Hildegarde : si l'on accepte de lire dans certains cas l'affirmation de l'orthodoxie comme une dénégation d'hétérodoxie, il est en effet frappant de constater qu'un certain nombre d'auteurs contemporains de la visionnaire mettent en avant la catholicité de ses livres (on rapprochera de ce terme la *catholicatio*, qui est une déclaration d'orthodoxie), comme si justement elle n'allait pas de soi ou risquait d'être mise en doute<sup>28</sup>.

Différents saints dûment canonisés par la suite n'échappèrent de fait pas à cette règle du soupçon : Grégoire IX exigea par exemple que la sainteté d'Etienne de Die (†1208) fût démontrée *non solum per testes sed per famam etiam et scripturas authenticas*<sup>29</sup>. L'orthodoxie des mystiques était en outre a priori douteuse : le clergé s'était souvent montré réticent de leur vivant, et Dauphine de Sabran dut ainsi faire sur son lit de mort une profession de foi publique, à la demande de son confesseur<sup>30</sup>. De fait, le témoin principal du procès de canonisation de Hildegarde, Bruno, s'avère soucieux de mettre en avant le poids et l'autorité des écrits de la nonne. Il affirme ainsi, prenant en quelque sorte les devants, que ces livres ont été examinés et approuvés par des maîtres en théologie parisiens à la requête de l'évêque de Paris (Maurice) — ce qui confirme ce que l'on sait par ailleurs du prestige de la jeune faculté de théologie de Paris au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Il faut souligner ici qu'à plusieurs égards, le procès de canonisation de Hildegarde s'inscrit dans une époque charnière, au confluent des débuts de l'université de Paris, de ceux de l'Inquisition en Allemagne et de l'affirmation par la papauté de son pouvoir exclusif en matière de canonisation : c'est en effet à partir de 1234 que "la réserve pontificale du droit de canoniser les saints" sera inscrite dans la législation de l'Eglise<sup>31</sup>.

C'est probablement à Guillaume d'Auxerre, auteur de la *Summa aurea*, maître en théologie à l'université de Paris où il enseigna de 1210 à sa mort en 1231<sup>32</sup>, et à Prévostin de

<sup>25</sup> Le cadre qui orientait cette déposition serait le premier exemple connu d'*articuli interrogatorii* ; cf. A. Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, Rome, 1988 (BEFAR, 241), p. 57.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 609.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 379.

<sup>28</sup> Voir par exemple *Annales Zwifaltenses. Annales maiores : 1142 Hiis temporibus... liber multum catholicus* (MGH, *Scriptores*, X, p. 56) ou *Ex chronico quod dicitur Willelmi Godeli* (abbé de Pontigny, près d'Autun, qui rencontra Hildegarde) : *Anno domini 1172. ... etiam scribendo latine dictet et dictandos libros catholice doctrine conficiat* (MGH, *Scriptores*, XXVI, p. 198).

<sup>29</sup> Cité par A. Vauchez, *La sainteté en Occident* cit., p. 63, n. 77.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 604.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>32</sup> Guillaume d'Auxerre fut un des premiers scolastiques à utiliser la logique d'Aristote ; il alla à Rome en 1227 et fit partie d'une commission de trois membres nommés par la papauté en 1231, chargés d'examiner les livres d'Aristote.

Crémone (1130/1135-1210), qui avait été écolâtre à Mayence de 1194 à 1203<sup>33</sup>, que Bruno soumit les livres de Hildegarde pour pouvoir les étudier lui-même "en toute sécurité" :

*Dicit quod, cum libros ejus, scilicet librum Scivias, librum Vitae meritorum, librum Divinorum operum, secundum monasterii sui exemplaria conscripsisset, et cum in peregrinatione ad beatum Martinum ire disposuisset, libros jam dictos secum Parisius detulit ; et ut securius in eis studere posset, ab episcopo loci tunc praesidente per multos labores et magnas tribulationes obtinuit quod omnes in theologia tunc magistros convocavit legentes, et... ad examinandum dedit*<sup>34</sup>. Où l'on notera au passage la bizarrerie qu'il y a de la part de Bruno à emporter avec lui lesdits livres lors d'un pèlerinage au tombeau de saint Martin de Tours.

Deux personnages confirment la véracité de l'épisode, Arnoldus, écolâtre de Saint-Pierre et Johannes, chanoine de Mayence, qui auraient alors étudié la théologie à Paris ; Wilhelmus, en revanche, chanoine de Saint-Jean de Mayence, *concordat cum Brunone praeter liberum examinationem et ejus accessum ad beatam Hildegardem*.<sup>35</sup> Bruno apparaît en tout cas ici comme un pivot, et il semblerait que par son intermédiaire tant les livres examinés à Paris que les autres ont été transmis au pape, comme l'affirment les trois commissaires :

*Per eundem Brunonem sacerdotem, Sancti Petri in Argentina custodem, virum fidelem ac bonae famae, et supradicti monasterii procuratorem, sub sigillis nostris clausos transmittimus... ut luceat omnibus iis qui in domo Dei sunt, nomen ejus catalogo sanctorum inserendo, aliquibus viris idoneis dantes in mandatis ut auctoritate vestra tam pium opus ad debitum effectum prosequantur, contradictores per censuram ecclesiasticam compescendo*<sup>36</sup>. Grégoire IX avait de fait expressément demandé qu'on lui fasse parvenir les œuvres de l'abbesse<sup>37</sup>, et c'est sans doute dans cette optique que furent réalisées les belles miniatures du *Liber divinorum operum* aujourd'hui conservé à Lucques<sup>38</sup>.

Le rapport d'enquête établi en 1233 par Gerbodo, prévôt de la cathédrale, Waltherus, doyen et Arnoldus, écolâtre, de Saint-Pierre de Mayence, fut envoyé au pape, mais peut-on en dire autant des livres de Hildegarde ? Dans sa lettre du 6 mai 1237, par laquelle il ordonne "au doyen, à l'écolâtre et à Waltherus, chanoine de Mayence" de recommencer l'enquête, dans laquelle il a trouvé plusieurs défauts<sup>39</sup>, Grégoire IX ne souffle mot des ouvrages.

Mes propres recherches ne m'ont pas permis de trouver la trace de ces livres supposés acheminés vers Rome<sup>40</sup>, et il n'apparaît à vrai dire pas que le pape les reçut. On sait en tout cas que, le 6 mai 1237, Grégoire IX ordonna un complément d'enquête ; le rapport de 1233 fut

<sup>33</sup> S. Gouguenheim, *La sibylle du Rhin* cit., p. 192. Professeur à Paris, puis chancelier de l'université de Paris en 1206, Prévostin écrivit entre autres une *Summa theologica*, une *Summa de officiis*, ainsi qu'une *Summa contra haereticos* vers 1200. Voir L. Berg, *Die Mainzer Kirche und die heilige Hildegard*, dans *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, 27, 1975, p. 49-70.

<sup>34</sup> *Acta Inquisitionis* cit., p. 126.

<sup>35</sup> *Ibidem*, p. 126. Bruno affirmait que sa propre mère, ayant eu vent de la *fama sanctitatis* de Hildegarde, l'aurait emmené de Lorch à Bingen afin d'obtenir une bénédiction des mains de la nonne (*ibid.*, p. 126) : *Dicit etiam de fama, quod mater sua... cum aliis quampluribus matronis, cognita beatae Hildegardis sanctitatis fama, eum secum transvexit, suppliciter rogans ut sibi benedictionis manum imponere dignaretur ; quod et fecit.*

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 127.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 119 : *ac libros ejusdem ad nos mandamus affferri, auctoritatem eis, ut recipiantur ab omnibus, impensuri.*

<sup>38</sup> Biblioteca Governativa, cod. 1942.

<sup>39</sup> « *Quorum ad nos inquisitione remissa quosdam invenimus in illa defectus* », Archivio Segreto Vaticano, Registri Vaticani, 18, fol. CCLXXXVv, Ep. LXIII, Decano, scolastico et Walthero canonico Moguntinis. Gerbodo était mort en 1235 (cf. G. C. Joannis, *Rerum Moguntiacarum*, Francfort, 1722, II, p. 273).

<sup>40</sup> Mes recherches dans l'Archivio Segreto Vaticano en ce sens n'ont rien donné et, dans une lettre du 15 décembre 1997, le secrétaire de la Congregazione delle Cause dei santi, Edward Nowak, m'a informée qu'il n'y avait nulle trace d'une copie des œuvres envoyées à Rome en 1233 ni aucun document ancien relatif à Hildegarde dans les archives de cette congrégation.

donc amendé en 53 endroits, et un long appendice y fut ajouté, à une date indéterminée entre 1236 et 1251<sup>41</sup>. On y retrouve Arnoldus et Johannes, cette fois tous deux *inquisitores* au sens technique (l'Inquisition avait été instituée en Germanie en 1232 par la bulle *Vox in rama*), et c'est sur la question de l'examen des livres de Hildegarde par les maîtres de théologie parisiens que cet appendice prend fin : *hoc probatur per Brunonem, custodem S. Petri Argentinae (qui libros Parisius... jurat), Arnoldum, scholasticum S. Petri Maguntiae et (nunc) inquisitorem, magistrum Johannem, scholasticum Maguntinum et praepositum Pinguensem et nunc inquisitorem, qui tunc temporis in theologia Parisius studuerunt, qui eosdem libros Parisius examinari viderunt*<sup>42</sup>.

Bien qu'amendé et augmenté, le rapport ne parvint apparemment pas à Rome dans sa nouvelle version, et lorsqu'Innocent IV, dans sa bulle *Supplicantibus olim* (24.XI.1243), ordonna que l'enquête fût recommencée, sa requête ne fut pas plus suivie d'effets. Les choses en restèrent là jusqu'au pontificat de Jean XXII, où de nouvelles démarches furent faites auprès du Saint-Siège : elles n'aboutirent qu'à la concession d'indulgences collectives envoyées d'Avignon par 12 évêques, le 5 décembre 1324<sup>43</sup>.

Il est pourtant indéniable que la papauté manifesta un intérêt réel pour la cause de Hildegarde et que le premier, Grégoire IX y était favorable : ne soulignait-il pas qu'il avait déjà entendu parler de la sainte quand il était légat en Allemagne<sup>44</sup>?

S'il est peu probable que le pape reçut les livres de Hildegarde comme il l'avait demandé, il n'apparaît pas non plus qu'il mit leur orthodoxie en doute, et la raison de l'échec de la canonisation de Hildegarde est à chercher ailleurs. Les clercs de Mayence ne semblent pas avoir su exploiter les manifestations d'intérêt de la curie pour Hildegarde et en définitive, ne faut-il pas imputer l'échec de la démarche aux prélats de Mayence ? Les successeurs de l'archevêque Christian n'auraient pas appuyé jusqu'au bout une candidature qu'ils ne voyaient pas d'un très bon œil, se souvenant de la résistance opposée par Hildegarde à l'église de Mayence et des *litterae interdictoriae* qu'elle avait encourues. Les *Acta Inquisitionis* présentent somme toute en deux endroits au moins les rapports de Hildegarde avec Christian (1165-1183) sous un jour peu favorable à l'autorité épiscopale<sup>45</sup>, la *Vita sanctae Hildegardis* s'en fait l'écho, et le *liber epistolarum* renferme de même, outre la correspondance de Hildegarde avec les prélats de Mayence, notamment avec Christian comme on l'a vu, quelques lettres fort peu amènes adressées par l'abbesse à l'archevêque Henri entre 1151 et 1153<sup>46</sup>. C'est d'ailleurs peut-être aussi de l'entourage direct de Hildegarde, en l'occurrence de son dernier secrétaire Guibert de Gembloux, que provient une lettre connue comme "Invective d'un abbé cistercien contre le clergé de Mayence et son évêque Christian", accusant le clergé d'avoir plongé l'église de Mayence dans la désolation<sup>47</sup>.

La teneur des écrits de Hildegarde semble donc hors de cause dans l'échec de sa canonisation ; mais, si leur piste se perd entre Mayence et Rome, on va voir que ce sont ces mêmes livres qui traversèrent le Moyen Âge munis d'une reconnaissance pontificale que leur auteur ne se vit en revanche jamais décerner.

<sup>41</sup> Cf. *Acta inquisitionis* cit., p. 129, n. 1.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 128-129.

<sup>43</sup> Cf. *ibid.*, p. 129. (les lettres d'indulgences collectives délivrées par les évêques constituant, pour les promoteurs du culte, une caution quasi officielle, en l'absence d'une décision pontificale que l'on n'espérait plus. A. Vauchez, *La sainteté en Occident* cit., p. 108, n. 27.

<sup>44</sup> *Acta Inquisitionis* cit., p. 119 : « *Nos, qui de laudibili et sancta conversatione ipsius audierimus, dum in minori constituti officio... legatione in partibus Alemannie fungeremur* ». Cf. S. Hilpisch, *Der Kult der heiligen Hildegard*, dans *Pastor bonus*, 15, 1934, p. 118-133, p. 120.

<sup>45</sup> Cf. *Acta Inquisitionis* cit., p. 123 : *Item, cum quidam injuste excommunicatus* (allusion fort brève aux démêlés de Hildegarde avec les prélats de Mayence évoqués plus haut) et p. 124 : *Item cum quidam episcopus Maguntinensis, Christianus nomine...*

<sup>46</sup> Cf. *Ep. XVIII*r, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium* cit., p. 54 et *Ep. XIX, ibidem*, p. 55 : *Tu autem surge, quia dies tui breves sunt, et reminiscere quod Nabuchodonosor cecidit*.

<sup>47</sup> Cf. *Ep. LIII*, dans *Guiberti Gemblacensis Epistolae*, I cit., p. 353 s.



Guibert de Gembloux lui-même, du vivant de Hildegarde, n'hésitait pas à comparer les écrits de la nonne aux travaux des plus profonds théologiens de France<sup>48</sup>. Mais un autre homme s'attacha non pas tant au personnage qu'à ses œuvres, dont il voulait assurer la pérennité : c'est Gebeno d'Eberbach (une abbaye avec laquelle Hildegarde était en contact), un Cistercien dont la compilation des prophéties de Hildegarde fut promise à un succès remarquable.

Déplorant qu'elle ne soit guère lue à cause de l'obscurité de son style (d'après lui, la marque des prophètes<sup>49</sup>), il élaborait en 1220 un montage des prophéties de la religieuse, composé, dit-on, pour faire pièce à celles de Joachim de Fiore (†1202), et baptisa *Pentachronon* cette compilation avec laquelle il poursuivait des buts réformistes et anti-hérétiques<sup>50</sup>. Il eut donc besoin pour cela d'affirmer que les livres de Hildegarde avaient été officiellement approuvés, en mettant en avant non pas l'aval de maîtres de théologie mais celui du pape en personne. Quitte à faire subir quelques entorses à la réalité des faits, il usa, pour lester les prophéties de Hildegarde du poids incontestable de l'autorité suprême, d'une formule à double détente : *Praeterea sciendum est quod libri sanctae Hildegardis recepti et canonizati sunt a papa Eugenio in concilio Trevirensi, praesentibus multis episcopis tam Francorum quam Teutonicorum, et sancto Bernardo abbate Clarevallensis*<sup>51</sup>.

Certes, Eugène III, un Cistercien lié à saint Bernard, avait fait beaucoup pour Hildegarde en l'autorisant à coucher par écrit ce que lui révélait l'Esprit saint : un an plus tôt, pour l'examen de la doctrine de Gilbert de la Porrée, il avait tenu un consistoire à Paris en avril 1147, où il avait affirmé ses prérogatives doctrinales<sup>52</sup>, et en 1148, au concile de Reims, Gilbert dut venir se défendre et affronter un adversaire redoutable en la personne de saint Bernard<sup>53</sup> ; mais Gebeno n'en sollicite pas moins les faits.

Non seulement, lorsque Eugène III se pencha sur le cas de Hildegarde lors du synode de Trèves en 1147/1148 et lut publiquement des extraits de son œuvre, elle n'avait alors à son actif qu'un seul livre, le *Scivias*, et encore, inachevé ; non seulement aussi, d'après les témoignages antérieurs à l'œuvre de Gebeno, l'encouragement reçu par Hildegarde d'Eugène III fut un épiphénomène du synode<sup>54</sup>, et il n'y en a pas non plus clairement trace dans les lettres qu'échangèrent ensuite le pape et la religieuse ; en outre, le rôle joué par saint Bernard est historiquement suspect, et, si l'on excepte la *Vita sanctae Hildegardis* dont on a souligné plus haut le caractère très construit<sup>55</sup>, nulle autre source ne vient confirmer la part qu'aurait prise l'abbé de Clairvaux dans la reconnaissance du don de Hildegarde lors de ce synode ; mais surtout, en affirmant le premier que les livres de Hildegarde ont été *canonizati*, et en prêtant à Eugène III, pour ses écrits, la reconnaissance que l'on espérait alors obtenir pour sa personne, Gebeno lança une expression qui fut très largement reprise par la suite et qui peut expliquer

<sup>48</sup> Cf. *Ep. XVIII, ibid.*, p. 229 : *Nec opinor, inquit, vim et altitudinem quorundam verborum, in hac epistola positorum, summos huius temporis Francie magistros, quantovis polleant acumine ingenii, ex integro posse consequi, nisi eo spiritu quo dicta sunt revelante.*

<sup>49</sup> *Nova sanctae Hildegardis opera cit.*, p. 484 sq : *libros sancte Hildegardis plerique fastidiunt et horrent pro eo quod obscure et inusitato stilo loquitur, non intelligentes quod hoc est argumentum vere propheticum.*

<sup>50</sup> Cf. B. Newman, *Seherin, Prophetin, Mystikerin. Hildegard-Bilder in der hagiographischen Tradition*, dans *Hildegard von Bingen Prophetin cit.*, p. 126-152.

<sup>51</sup> *Nova sanctae Hildegardis opera cit.*, p. 484.

<sup>52</sup> « *Sola Roma de fide catholica discutere potest* », cité par B. Neveu, *L'erreur et son juge. Remarques sur les censures doctrinales à l'époque moderne*, Naples, 1993, p. 84.

<sup>53</sup> Cf. S. Gammersbach, *Gilbert von Poitiers und seine Prozesse im Urteil der Zeitgenossen*, Cologne, 1959 ; P. Dinzelsbacher, *Bernhard von Clairvaux. Leben und Werk des berühmten Zisterziensers*, Darmstadt, 1998, notamment p. 307-310.

<sup>54</sup> Voir par exemple la *Gestorum Treverorum continuatio*, dans *Annales aevi Suevici...*, éd. G. Waitz, Leipzig, 1879 [*MGH Scriptores XXIV*], p. 38 : *1148 Eugenius Papa hyemavit Treveris et in media quadragesima synodum celebravit Remis*. La correspondance conservée entre Hildegarde et Eugène III ne dit rien d'une telle reconnaissance officielle, cf. *Ep. II-V*, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, I cit., p. 7-13.

<sup>55</sup> Cf. *Vita sanctae Hildegardis cit.*, I, 4, p. 313, cité *supra*, n. 20.

que Hildegarde ait bénéficié aux yeux de nombreux auteurs d'une canonisation obtenue en quelque sorte par métonymie.

Dès les premiers temps du christianisme, le canon comprit en premier lieu la liste voulue définitive des livres sacrés dont l'Eglise reconnaissait le caractère inspiré ou "authentique", et auxquels elle conféra par conséquent une valeur normative<sup>56</sup> : *canonizare* eut donc d'abord le sens de "reconnaître officiellement"<sup>57</sup> et il se double par la suite d'autres nuances : "poser comme ayant force de loi", "imposer comme conforme aux canons", "agréer comme admissible dans la liturgie".<sup>58</sup>

Son emploi à propos des personnes au sens de "reconnaître officiellement comme un saint ou une sainte", semble apparaître avec une lettre de Benoît VIII, au début du XI<sup>e</sup> siècle, au sujet de saint Siméon de Padolirone (†1016)<sup>59</sup>, et reste exceptionnel jusqu'au milieu du siècle suivant. Il cohabita ensuite avec le sens de "considérer un écrit comme canonique" : ainsi un auteur comme Boso (†1178), à propos du pape Alexandre III et de Thomas Beckett, écrit : *eundem martyrem canonizavit auctoritate apostolica et inter ceteros sanctos conscribi precepit* ; à la même époque, Jean Belet († après 1182), dans sa *Summa de ecclesiasticis officiis*, fait plusieurs emplois de *canonizare* appliqué à certains écrits, comme lorsqu'il oppose strictement les passionnaires "canonisés" aux textes hérétiques, et donc interdits par l'Eglise<sup>60</sup>.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, avec l'affirmation de l'exclusivité pontificale en matière de canonisation, le terme s'applique de préférence aux personnes et à propos de Hildegarde, on le trouve dans la bulle *Mirabilis Deus* par laquelle Grégoire IX avait ordonné l'ouverture d'une enquête à son sujet :

*Deberemus nunc eam exaltare in terra, quam Dominus honoravit in coelis, canonizantes eam videlicet et sanctorum catalogo asscribendo ; ac libros ejusdem ad nos mandamus afferri, auctoritatem eis, ut recipiantur ab omnibus, impensuri*<sup>61</sup>.

Le partage des eaux entre la personne et les œuvres de la sainte est clair dans le vocabulaire : le pape se proposait de canoniser la première et d'accorder une *auctoritas* aux seconds. Gebeno, en appliquant le verbe *canonizare* aux écrits de Hildegarde, ne recourt-il pas à une expression susceptible de faire rejaillir une certaine *fama canonizationis* sur Hildegarde elle-même et non plus sur ses seules œuvres ?

Le mot était en tout cas lancé, et il se répandit très vite puisque dès 1225, il figure dans l'hagiographie de Gerlach van Houthem (†1165), ermite près de Valkenburg que Hildegarde aurait connu<sup>62</sup> ; sa *Vita* est racontée par un Prémontré anonyme, qui connaît Gebeno et écrit ainsi que les livres de Hildegarde ont été canonisés et rangés parmi les écritures saintes :

<sup>56</sup> Cf. *Canon* dans Ph. Levillain dir., *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, 1994, p. 270.

<sup>57</sup> Cf. *Thesaurus linguae latinae*, 3, Leipzig, 1907, col. 276 : Ambr., *Symb. rec.*, A, p. 56 : *in libr. Apocalypsis Joannis, qui libellus canonizatur* ; Orig., *in Matth.*, 18, 28 p. 1637A : *in libris canonizatis* ; p. 1637C *extra -as scripturas* ; Op. imperf. *in Matth.*, 2, p. 645 : *alios prophetas ... qui non sunt nobis canonizati*.

<sup>58</sup> Cf. J. F. Niermeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde/Cologne/New York, 1997, p. 128.

<sup>59</sup> Cf. A. Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Age*, op. cit., p. 25.

<sup>60</sup> *Summa de ecclesiasticis officiis*, éd. H. Douteil, Turnhout, 1976 (CCCM 41, 41A), cap. 62O, p. 115 : "*passionarii leguntur in festis martyrum sed quidam sunt apocriphi teste Gelasio [...] quos heretici composuisse leguntur, pro eorum infamia interdicuntur ab ecclesia. Quot autem canonizati sint, suo loco dicetur. Voir aussi cap. 19B, p. 41, lin. 7 : dicimus ergo generaliter in ecclesia nichil esse cantandum vel psallendum, quod a summo pontifice non sit canonizatum, ou encore, 19D, p. 42, lin. 29 : hoc autem opus postquam fuit completum, misit Hieronimus Romam et a Damaso papa est approbatum et in communi concilio canonizatum.*

<sup>61</sup> *Acta Inquisitionis de sancta Hildegarde*, loc. cit., p. 119.

<sup>62</sup> L'amitié entre Hildegarde et Gerlach pourrait s'expliquer par les relations que tous deux avaient avec Philippe de Heinsberg, évêque de Cologne, et l'évêque de Liège : cf. Dom C. Damen, OSB, *De quodam amico spirituali beatae H. virginis*, dans *Sacris erudiri*, 10, 1958, p. 162-169.

*Cum nullis litteris nisi tantum psalmis Daviditicis esset erudita, per Spiritum sanctum edocta de divinis oraculis et sacramentis sibi revelatis grandia edidit volumina, que ab Eugenio papa mediante sancto Bernardo Clarevallense abbate canonizata et inter sacras scripturas sunt connumerata*<sup>63</sup>.

Les auteurs qui reprennent textuellement cette expression de Gebeno tout au long du XIII<sup>e</sup> siècle sont légion<sup>64</sup>, et l'on rappellera ici que l'œuvre de Gebeno a été transmise par un très grand nombre de manuscrits (plus d'une centaine), qui contraste avec le faible nombre d'exemplaires des propres écrits de Hildegarde.

Progressivement toutefois, l'accent va se déplacer et, tout en rappelant que lesdits livres ont été approuvés par la suprême autorité spirituelle de leur époque, les textes soulignent que ces livres ont avant tout prédit l'arrivée de nouveaux ordres, comme on peut en juger par le témoignage de Richer de Senones, celui de Matthieu Paris, ou encore la continuation de ce dernier par Matthieu de Westminster<sup>65</sup>. Et c'est ainsi que, sous l'influence de Gebeno, Hildegarde se retrouva à la tête d'une prophétie dans laquelle elle aurait prédit la naissance des Ordres mendiants — et de ce fait mêlée au conflit qui oppose les ordres nouveaux à leurs adversaires, particulièrement violent entre 1255 et 1270<sup>66</sup>. Où l'on retrouve les écrits de Hildegarde dans les milieux universitaires parisiens, non plus en quête de reconnaissance mais au contraire utilisés comme caution dans une âpre lutte...

Un des principaux acteurs de ce conflit, le maître séculier Guillaume de Saint-Amour, chargea les Franciscains en s'appuyant sur Hildegarde, les accusant d'être de pseudo-prophètes ; il avait en fait vu à Clairvaux la compilation de Gebeno et il rappelle à son tour que les écrits de la nonne ont été "canonisés" :

*Vidimus etiam quemdam librum de archivo eodem [Clarevallensi] assumptum, quasdam prophetias dictae Hildegardis clarius exponentem, et inter cetera continentem, quod tempore B. Bernardi Clarevallensis, Eugenio papa libros ejusdem prophetissae canonizavit in concilio Trevirensi*<sup>67</sup>.

C'est peut-être lui aussi qui composa la prophétie *Insurgent gentes*<sup>68</sup>, thématiquement très proche des vraies prophéties de Hildegarde et très inspirée par la lettre qu'elle adressa au clergé de Cologne vers 1163<sup>69</sup>. Mais ce qu'il faut souligner ici, c'est que, paradoxalement, les Mendiants comme leurs adversaires voyaient dans les prophéties de Hildegarde, à partir d'une

<sup>63</sup> *Vita S. Gerlaci*, VIII, 20, dans *Acta Sanctorum*, Januarius, tom. I, Paris, 1863, col. 306-321, col. 309.

<sup>64</sup> Voir S. Gouguenheim, *La sibylle du Rhin* cit., en particulier p. 173, et p. 191, n. 16.

<sup>65</sup> *Ex floribus Historiarum qui Mathei Westmonasteriensis dicuntur (Ex rebus Anglicarum scriptoribus...*, éd. R. Pauli et F. Liebermann, Leipzig, 1888 [MGH SS, XXVIII], p. 487) : *Anno gratie 1292 : Cuius tempore fratres de ordine Minorum, papam pro sole habentes, lunam archiepiscopum cantuariensem nominantes, ... monachos et professores fratris beatissimi Benedicti... infestabant, ibi ut adimpleretur prophetia sancte virginis Hildegardis, que in tempore beati Bernardi floruit spiritu sancti plena ; quo docente, exposuit et condidit multos libros.... qui omnes recepti sunt et canonizati.*

<sup>66</sup> Cf. K. Kerby-Fulton, *Hildegard of Bingen and anti-mendicant propaganda*, dans *Traditio*, 43, 1987, p. 386-399. Voir aussi R. Szittyta, *The antifraternal tradition in medieval literature*, Princeton, 1986.

<sup>67</sup> Cité dans *Sacrorum conciliorum... collectio*, éd. J. Mansi, 21, Florence, 1776, col. 738.

<sup>68</sup> Traduction de ce texte dans S. Gouguenheim, *La sibylle du Rhin* cit., p. 198-199. Cette prophétie qui servit la propagande anti-mendicante fut sans doute élaborée dans les milieux universitaires favorables à Guillaume de Saint-Amour, voire par Guillaume lui-même : cf. B. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne*, Paris, 1972.

<sup>69</sup> Cf. *Ep. XVr*, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium* cit., p. 34-47, p. 42-44 : *Isti autem illi deceptores non sunt, qui ante novissimum diem venturi sunt, cum diabolus in altum volaverit... sed precurrens germen illorum sunt. [...] Ego autem timida et paupercula per duos annos valde fatigata sum, ut coram magistris et doctoribus ac ceteris sapientibus in quibusdam maioribus locis, ubi mansio illorum est, vivente voce ista proferrem. Sed quia Ecclesia divisa erat, vocem hanc subtraxi.*

seule phrase du *Liber divinorum operum*<sup>70</sup> des prédictions concernant l'arrivée d'ordres nouveaux. Aussi, en 1270, John Peckham (qui occupa la chaire de théologie de 1269 à 1271), prenant le contre-pied d'une foule de chroniqueurs et théologiens, notamment franciscains, voulut miner l'orthodoxie de Hildegarde pour protéger les Mendians et se démarquer d'elle ; se voyant opposer la conviction que saint Bernard aurait rassemblé les prophéties de Hildegarde, et qu'Eugène III les aurait confirmées, il rétorqua alors d'une manière très violente :

*Prophetias Hildegardis non multum pondero, sed magis eos arguo qui mulieris doctrinam in ecclesia introducunt, quam apostolus docere in ecclesia non permittit... Ad quod dicunt quidam Bernardum prophetias Hildegardis collegisse, si verum est, huiusmodi prophetie auctoritatem non ostendit : collegit enim Bernardus quedam ad reprobandum sicut errores Abelardi. Et quod dicunt papam Eugenium ea confirmasse, plane est mendacium, quia sedes apostolica non solet dubia confirmare, maxime cum hec in aliis temeritatis sue scriptationibus suis noscatur plura erronea reliquisse. Credo autem donec aliud mihi innotescat, prophetiam Hildegardis ex dyaboli astutia processisse*<sup>71</sup>.

*Confirmare*, et non *canonizare*, dit-il. S'appuyant sur une autorité à triple détente (Paul, Bernard, le Saint Siège), Peckham rejetait les prophéties de Hildegarde du côté du diable et du péché, et donc de l'hérésie, définie ainsi par Abélard lui-même : *Non ignorantia haereticum facit sed superbia*<sup>72</sup>. Et il poursuivait : "Voulant rendre la religion odieuse aux hommes, [le diable] mêla à la vérité, qu'il avait apprise ou dans les Ecritures ou dans les révélations des Anges, de nombreuses falsifications et fourberies et il diffusa par l'intermédiaire de cette Hildegarde d'autres erreurs, les hérétiques hildegardiens se faisant les persécuteurs des saints et les zéloteurs du Diable lui-même"<sup>73</sup>. En affirmant que la prophétie de Hildegarde était une ruse du diable, il composa la plus forte attaque contre Hildegarde connue à ce jour<sup>74</sup> à laquelle au bout du compte, le zèle de Gebeno n'était pas étranger : comme le souligne Sylvain Gouguenheim, son entreprise était orthodoxe, mais il avait diffusé à son corps défendant une image déformée de la sainte<sup>75</sup>.

L'utilisation des prophéties de Hildegarde à diverses fins dans des contextes de division religieuse ou politique, voire de schisme (la décadence des mœurs du clergé, dénoncée avec les Cathares, se reproduit avec le Grand schisme), ne s'arrête pas là, tant s'en faut : Pierre Jean Olivi l'utilise dans son commentaire à l'Apocalypse ; Jean de Roquetaillade sollicite ses textes, et insiste sur l'amitié supposée de Hildegarde et Bernard de Clairvaux afin de donner à ses propres écrits la caution d'une sainte authentique ; Henri de Langenstein († 1397), après une carrière de théologien à Paris, se retire pendant un an environ à l'abbaye d'Eberbach et se sert des prophéties de Hildegarde, faisant un vif éloge, à propos du Schisme, de la *Theotonicorum Sibilla* qui en avait, selon lui, prophétisé le déclenchement<sup>76</sup> ; pendant la Réforme, même, on demande à Hildegarde de cautionner telle ou telle doctrine, et au XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'intermédiaire des *Annales ecclésiastiques* de Bzovius relayé par le Dominicain Jeronimo

<sup>70</sup> "L'apparition de prêtres au nom nouveau".

<sup>71</sup> John Peckham, *Tractatus Pauperis*, c. 16, dans *Tractatus tres de paupertate*, éd. C. L. Kingsford, A. G. Little et F. Tocco, Manchester, 1910, p. 76-77.

<sup>72</sup> Cité par B. Neveu, *L'erreur et son juge* cit., p. 103. Maître Eckhart, dans sa défense du 26 novembre 1326, ne dira pas autre chose : "Je puis en effet me tromper, je ne puis pas être hérétique, car l'erreur est affaire d'intelligence, l'hérésie dépend de la volonté" (cité par J. Ancelet-Hustache, *Maître Eckhart et la mystique rhénane*, Paris, 1956, p. 126).

<sup>73</sup> Trad. S. Gouguenheim, *La sibylle du Rhin* cit., n. 31, p. 192-193.

<sup>74</sup> Cf. B. Newman, *Seherin, Prophetin, Mystikerin* cit., p. 134.

<sup>75</sup> S. Gouguenheim, *La sibylle du Rhin* cit., p. 170.

<sup>76</sup> A. Vauchez, *Les théologiens face aux prophéties à l'époque des papes d'Avignon et du grand Schisme*, dans *MEFRM*, 102, 1990, 2, p. 577-588, p. 581.

Baptista de Lanuza, Hildegarde fournit encore la matière de satires dirigées contre les Jésuites<sup>77</sup> !

Gebeno ne fut pas le seul à répandre ses prophéties : Césaire de Heisterbach par exemple propagea son *Epistola de catharis*<sup>78</sup>, et, alors qu'à l'époque Hildegarde s'en prenait aux Cathares, le clergé de Cologne voyait désormais dans les frères mineurs le danger hérétique annoncé par l'abbesse<sup>79</sup>. Dès le début du XIIIe, ses visions pouvaient donc être employées au service d'objectifs très divers, trait qui s'accrut en raison du climat dans lequel l'ordre franciscain prit son essor, très marqué par les prophéties de Joachim de Fiore. Mais c'est bien sûr la procédure d'extraits, à laquelle s'était livré Gebeno, qui permit à des contextes très différents d'y trouver de quoi appuyer leur combat, bien que Gebeno eût affirmé, au début du *Pentachronon*, n'avoir sélectionné que ce qui se rapportait à son époque :

*Igitur ad confutandos et convincendos huiusmodi pseudo-prophetas libellum hunc compilavi ; maxime autem et specialiter propter emendationem et correctionem claustralium et cleri eum descripsi [...] in hoc autem libello non omnia posui que in libris ejus de futuris scripta sunt, sed ea que huic operi et isti tempori congruere putavi.*<sup>80</sup>

La moisson de l'entreprise du prieur d'Eberbach s'avère donc triple : il a contribué à assurer le rayonnement de la prophétesse, beaucoup plus que les propres écrits de Hildegarde ; cette image qu'il a voulu imposer, quitte à la déformer, put se révéler à double tranchant et la charge de John Peckham, qui reste certes exceptionnelle, illustre bien la réversibilité de l'orthodoxie<sup>81</sup> ; enfin, Gebeno a réussi à diffuser durablement la figure d'une sainte prophétesse dont les écrits avaient été officiellement reconnus par un pape, *canonizati*, alors que la canonisation officielle de l'abbesse n'eut en réalité jamais lieu.

Revenons pour finir sur l'affirmation qu'il fut le premier à formuler, vouée au succès que l'on a vu. Ne faut-il y voir qu'une affirmation tendancieuse ? John Peckham la balaya d'un revers de main comme un mensonge, et son emploi du verbe *confirmare* au lieu de *canonizare* est significatif. Il faut rappeler aussi que non seulement Eugène III n'écrivit rien de tel à Hildegarde (sa lettre à la nonne, en 1151, traduisait plutôt la même prudence que saint Bernard<sup>82</sup>) mais surtout qu'aucun des témoins interrogés lors du procès de canonisation de Hildegarde n'eut recours à l'argument des livres "canonisés" par un pape. Gebeno travaillait certes en collaboration avec les moniales du Rupertsberg, mais elles-mêmes trouvèrent qu'il sollicitait trop les textes, et il dut leur écrire pour les rassurer à ce sujet<sup>83</sup>.

Pur mensonge ou enjolivement, ce mot sous la plume de Gebeno signifiait-il que les livres de Hildegarde n'avaient simplement pas été condamnés, ou qu'ils avaient été positivement approuvés par le pape Eugène III ? Les récents travaux de Matthias Knaup permettent de se rendre compte que la formule lancée par Gebeno n'est somme toute pas un cas isolé<sup>84</sup>.

A la fin du *De Prophetia ignota* (1184), commentaire d'une prophétie anonyme par Joachim de Fiore, on lit en effet :

<sup>77</sup> Je remercie Fabrice Vigier de m'avoir signalé la "Prophétie de sainte Hildegarde" contre les Jésuites imprimée à Poitiers en juillet 1762, conservée actuellement aux Archives Départementales de la Vienne sous la cote J 1031.

<sup>78</sup> Cf. *Ep. CLXIXr*, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, II cit., p. 378-382.

<sup>79</sup> Cf. S. Gouguenheim, *La sibylle du Rhin* cit., p. 175.

<sup>80</sup> *Nova sanctae Hildegardis opera* cit., p. 483.

<sup>81</sup> *Secondis analytiques*, I, 33, 88b. En cela, l'orthodoxie relève bien de l'opinion définie ainsi par Aristote : "l'opinion s'applique à ce qui, étant vrai ou faux, peut être autrement qu'il n'est".

<sup>82</sup> Cf. *Ep. IV*, dans *Hildegardis Bingensis Epistolarium*, I cit. p. 10-11. Voir à ce sujet par exemple P. Dinzelsbacher, *Bernhard von Clairvaux* cit., p. 313.

<sup>83</sup> Cf. *Epistola G. prioris de Everbach ad filias sanctae Hildegardis*, dans *Nova sanctae Hildegardis opera* cit., p. 487 : *me ex obliquo, ut puto, reprehendens, tamquam transgressorem verborum illorum.*

<sup>84</sup> M. Knaup, *De prophetia ignota. Eine frühe Schrift Joachims de Fiore*, Hanovre, 1998 (*Monumenta Germaniae Historica, Studien und Texte*, 19). Je remercie Matthias Grässlin de m'avoir communiqué cette référence.

*Notandum quosdam autumare verba ista fore de vaticino Sibille, quosdam etiam a sanctissima inclusa magistro Matheo cardinali tradita et celitus missa. Hoc tamen est verissimum, quod illorum expositionem papa Lucius III pontificali auctoritate canonizavit ac in perpetuum confirmavit. Omnibus matribus ecclesiis mitti precepit, ut inter alia prophetarum vaticinia collocentur*<sup>85</sup>.

On ne trouve nulle trace d'un tel ordre dans les registres du pape Lucius III (1181-1185) et l'explicit du *De Prophetia ignota*, qui manque dans un des manuscrits de ce texte<sup>86</sup>, a pu être tenu pour une interpolation visant à doter le texte de Joachim d'une autorité majeure. Toutefois le fait rapporté à propos de Lucius III n'est pas tout à fait invraisemblable selon Herbert Grundmann<sup>87</sup>, qui rappelle que Lucius III était très lié à l'ordre cistercien (il avait été reçu par Bernard de Clairvaux<sup>88</sup>), ordre dans lequel dès 1134 avait été introduite une sorte de censure pour ses membres avec la *censura previa* : d'après lui, l'intérêt des pontifes pour la censure des livres n'aurait fait que croître avec leurs liens avec les Cisterciens. Le premier exemple de jugement papal attesté par des contemporains remonterait pour sa part à 1191, avec l'approbation des écrits de Radulphus Niger<sup>89</sup>, et *canonizare* figurerait en ce sens dans une *Vita* de Notker Balbulus composée en 1230, où l'on lit que les poésies de Notker et de ses frères de Saint-Gall ont été "approuvées" par le pape, *omnia canonizavit*. Toujours à suivre H. Grundmann, ce serait un des premiers parallèles lexicaux pour l'emploi de *canonizare* dans la *Vita s. Gerlaci* évoquée plus haut, composée en 1225<sup>90</sup> : or avant ce texte, il y eut Gebeno, un Cistercien précisément, qui mettait en scène dans un acte d'approbation officielle deux des plus célèbres Cisterciens de leur temps, le pape Eugène III et saint Bernard.

Bien qu'un tel geste d'Eugène III envers Hildegarde ne soit attesté par aucune source contemporaine, l'emploi du verbe *canonizare* peut donc renvoyer à des précédents réels d'approbation de livres par le souverain pontife à partir de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, cas réels dont a pu se nourrir la volonté de renforcer l'autorité de certains textes, en particulier prophétiques. Hildegarde, comme Joachim, Merlin ou les Sibylles, appartenaient à un groupe de figures prophétiques non bibliques auxquelles on attribua de nombreux textes au XIII<sup>e</sup> et même au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>, et il y a en définitive un lien étroit à établir entre ce qui est dit de Lucius III dans le *De Prophetia ignota* et ce que Gebeno affirme d'Eugène III à propos des livres de Hildegarde : comme le commentaire de Joachim de Fiore à la *Prophetia ignota*, le *Speculum futurorum temporum* de Gebeno, composé pourtant pour faire pièce aux prédictions de ce dernier, en appelle à l'approbation pontificale comme à une garantie incontestable d'autorité et d'orthodoxie pour un texte prophétique.

Au terme de cette étude, il semble que l'entreprise de Gebeno d'Eberbach, et son choix d'une formule lourde de sens à propos des livres de Hildegarde a pu créer un lien entre deux aspects du problème de l'orthodoxie dans la vie et l'œuvre de Hildegarde, et contribuer à diffuser dans la suite des siècles une image dans laquelle la personne et ses œuvres se superposaient. Il ne paraît pas, au bout du compte, que la canonisation de Hildegarde ait échoué par défaut d'orthodoxie aux yeux de la papauté ; et si le protocole de canonisation amendé après 1233 n'est pas parvenu à Rome, il faut peut-être supposer une certaine obstruction de la part des successeurs d'Henri ou de Christian avec qui Hildegarde avait eu des démêlés. Grâce à ou à cause de Gebeno d'Eberbach, en revanche, l'image de la sainte et ses écrits traversèrent le Moyen Âge dotés d'une sorte de surcroît d'orthodoxie, la reconnaissance officieuse d'Eugène III, alors qu'en matière de reconnaissance officielle c'est Grégoire IX qui, le premier, avait vraiment pris l'initiative — sans pouvoir le faire.

<sup>85</sup> *Ibid.*, III, 2, p. 224.

<sup>86</sup> Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Cod. 259, 1 Extrav., 2<sup>e</sup> moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>87</sup> Cf. H. Grundmann, *Zur Vita s. Gerlaci eremitaie*, cité par M. Knaup, *De prophetia ignota* cit., p. 65, n. 330.

<sup>88</sup> Cf. *Dictionnaire historique de la papauté* cit., p. 1062-1064.

<sup>89</sup> « *Per sedem apostolicam approbata, inter catholicorum virorum opuscula computari* ».

<sup>90</sup> Cf. *Vita S. Gerlaci* cit., VIII, 20.

<sup>91</sup> Cf. M. Knaup, dans *De prophetia ignota* cit., p. 105.

